

Année scolaire 2017-2018

Rentrée scolaire



L'école de la République

L'accueil
avant et après l'école

L'école

Les activités
éducatives

L'élève

Les
transports

**Les
parents**

La restauration



L'école de la République

- Le rôle de l'école
- L'environnement éducatif de l'enfant
- Réussite scolaire et réussite sociale
- Le Projet Educatif de Territoire (PEdT)
- L'organisation du temps scolaire (OTS)
- Le périscolaire
- Les transports scolaires



Le rôle de l'école

- **L'Etat**

L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans.

Le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de la culture générale et, d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté.

- **Les collectivités locales**

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale a reçu compétence au lieu et place de la collectivité territoriale propriétaire, ce groupement exerce les prérogatives dévolues à la collectivité locale propriétaire par les articles L. 213Moins4 à L. 213Moins6 du présent code.



L'environnement éducatif de l'enfant

- **Les parents**

Les droits des parents d'élèves à assurer leur rôle éducatif sont reconnus à travers : un droit d'information sur le suivi de la scolarité et du comportement scolaire de leurs enfants, un droit de réunion s'exerçant dans le cadre de réunions collectives ou de rencontres individuelles, un droit de participation par leurs représentants, membres ou non d'une association, élus ou désignés pour siéger dans les instances des écoles et des établissements scolaires.

- **Les institutions**

Aux termes de l'article L. 551 Moins 1 du code de l'éducation, dans sa rédaction issue de la loi n°2013 Moins 595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, « **des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations (...)** ».

Il s'agit donc pour les collectivités territoriales de l'exercice d'un service public facultatif dont l'objectif est de favoriser, hors temps scolaire, l'égal accès des élèves à des activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.



Le Projet Educatif de Territoire (PEdT)

- **La dimension territoriale**

Les enfants des classes sociales favorisées économiquement mais plus nettement encore culturellement tirent le plus grand profit de leur scolarité et obtiennent les titres les plus valorisés.

- **Les acteurs du territoires**

La réussite éducative de par son approche globale de la personne «enfant» et non pas seulement par rapport à son seul statut d'élève doit être au cœur des stratégies éducatives pour réaliser les missions d'une éducation globale, inclusive et intégrale pour tous

- **Diagnostic, orientations, objectifs, programmes**

Pour ce faire il convient donc d'affirmer un projet éducatif territorial autour **d'ambitions éducatrices et sociales fortes** (donc de valeurs partagées) et ne pas se contenter de simples objectifs généraux voire opérationnels



Réussite scolaire et réussite sociale

- **Capacités et compétences**

«En France, les élèves de milieux défavorisés ont quatre fois plus de chance de faire partie des élèves qui ont les plus mauvais scores» Enquête PISA sur 40 pays

- **L'apprentissage**

«seuls 2% des élèves issus de milieux défavorisés se classent parmi les élèves les plus performants»

- **L'évaluation**

En 2016 encore, l'Hexagone se démarque par sa capacité à reproduire les inégalités sociales. Ainsi, le milieu socioéconomique explique plus de 20% de la performance obtenue par les élèves de 15 ans, contre 13% en moyenne dans l'OCDE.

Les tâches les plus complexes des épreuves PISA demandent aux élèves de réfléchir à ce qu'ils lisent et de l'évaluer, et pas uniquement de répondre à des questions auxquelles il n'y a qu'une seule réponse correcte"

- **La qualification**

."Près de 40 % des élèves issus de milieux défavorisés sont en difficulté"

- **L'insertion sociale**

En 2016, soit trois ans après avoir quitté le système éducatif, un jeune actif sur cinq recherche un emploi et c'est le cas pour **un jeune actif non diplômé sur deux**. Ces niveaux restent bien supérieurs à ceux connus avant la crise.



La validation des acquis, la réussite scolaire



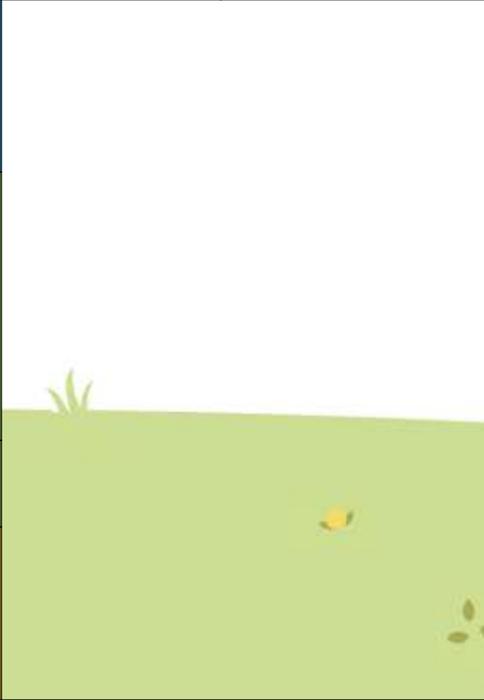
Tout doit concourir pour que chaque enfant réussisse son cursus scolaire



ECOLE DE NOUATRE -ORGANISATION 2017/2020

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L
8h30		8h30		8h30		8h30		8h30	
8h30	ouverture école	8h30	ouverture école	8h30	ouverture école	8h30	ouverture école	8h30	ouverture école
8h40	Cours	8h40	Cours	8h40	Cours	8h40	Cours	8h40	Cours
12h		12h		12h		12h		12h	
durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20
12h	Pause +TAP	12h	Pause +TAP			12h	Pause +TAP	12h	Pause +TAP
13h30		13h50				13h40		13h40	
16h20	TAP- AE-APC	13h50	ouverture école			13h40	ouverture école	13h40	ouverture école
		14h	Cours			13h50	Cours	13h50	Cours
		16h20				16h20		16h20	
durée	2h50	durée	2h20	durée	2h30	durée	2h30	durée	2h30
16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L
18h45		18h45		18h45		18h45			

ECOLE DE MARCILLY SUR VIENNE -ORGANISATION 2017/2020

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L
8h30		8h30		8h30		8h30		8h30	
8h40	ouverture école	8h40	ouverture école	8h40	ouverture école	8h40	ouverture école	8h40	ouverture école
8h50	Cours	8h50	Cours	8h50	Cours	8h50	Cours	8h50	Cours
12h10		12h10		12h10		12h10		12h10	
durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20
12h10	Pause +TAP	12h10	Pause +TAP			12h10	Pause +TAP	12h10	Pause +TAP
13h50		13h40				14h		13h50	
13h50	ouverture école	TAP- AE-APC				14h	ouverture école	13h50	ouverture école
14h	Cours					14h10	Cours	14h	Cours
16h30						16h30		16h30	
durée	2h30	durée	2h50	durée	2h20	durée	2h30		
16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L
18h45		18h45		18h45		18h45		18h45	



ECOLE DE MAILLE -ORGANISATION 2017/2020

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi			
7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L		
8h30		8h30		8h30		8h30		8h30			
8h50	ouverture école	8h50	ouverture école	8h50	ouverture école	8h50	ouverture école	8h50	ouverture école		
9h	Cours	9h	Cours	9h	Cours	9h	Cours	9h	Cours		
12h20		12h20		12h15		12h20		12h20			
durée	3h20	durée	3h20	durée	3h15	durée	3h20	durée	3h20		
12h20	Pause +TAP	12h20	Pause +TAP			12h20	Pause +TAP	12h20	Pause +TAP		
13h55		14h				13h50		13h55			
13h55	ouverture école	14h	ouverture école							13h55	ouverture école
14h05	Cours	14h10	Cours						TAP- AE-APC	14h05	Cours
16h35		16h35						16h35		16h35	
durée	2h30	durée	2h25			durée	2h50	durée	2h30		
16h40	A&L	16h40	A&L			16h40	A&L	16h40	A&L		
18h45		18h45				18h45		18h45			

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2017

Communes	Nbr d'Hab.	1/3 Nbr d'hab	Nbr d'enfs	2/3 Nbr enfs	Total	Rappel 2016
Maillé	594	25 528	33	38 739	64 267	70 086
Marcilly/Vienne	552	23 723	52	61 043	84 767	71 885
Nouâtre	830	35 671	68	79 826	115 497	125 423
Ports/Vienne	359	15 429	31	36 391	51 820	46 364
Pussigny	178	7 650	0	-	7 650	10 242
Total	2513	108 000	184	216 000	324 000	1761 €/élèves
		108 000		216 000		

Les activités éducatives

Le tableau ci-contre détaille les types d'activités en conformité avec le Projet Educatif de Territoire,

Un dispositif d'inscription est mis en place et une programmation est établie mensuellement avec des adaptations hebdomadaires selon les demandes des enfants et de leurs familles,

En fonction de la période d'intervention (matin, pause méridienne, TAP et soir) les activités sont adaptées et prennent également en compte les âges des enfants.

Les activités extérieures comme la natation et l'équitation demeurent strictement sur le créneau du soir et dans le cadre ordinaire de l'accueil et loisirs avec participation financière,

Dans le cadre des TAP, le dispositif « j'apprends à nager » est destiné exclusivement aux enfants non-nageurs



	AE matin	Pause méridienne	TAP	AE soir	Intervenants
Activités connaissance d'autrui					
ateliers inter-génération			x		Personnel SIEPVV
sensibilisation au handicap			x		Personnel SIEPVV
Activités environnement					
fabrication d'herbier			x		Personnel SIEPVV
contes et musique verte			x		Personnel SIEPVV
faune sauvage et domestique			x	x	Club ballan Miré
jardinage			x	(x)	H2P
jeux sensoriels			x	x	Personnel SIEPVV
patrimoine			x		Personnel SIEPVV
Activités lecture et écriture					
contes	x	x	x	x	Personnel SIEPVV
jeux de mots		x	x	x	Personnel SIEPVV
production écrite			x	x	Personnel SIEPVV
Activités manuelles					
bricolage			x	x	Personnel SIEPVV
découverte des courants artistiques			x		Personnel SIEPVV
dessin, coloriage/anti-coloriage	x	x		x	Personnel SIEPVV
peinture				x	Personnel SIEPVV
poterie			x		Personnel SIEPVV
tissage, laine feutrée			x	x	Personnel SIEPVV
Activités sciences et techniques					
atelier informatique et numérique	x		x		EPN de Ports
photographie			x	x	Personnel SIEPVV
vulgarisation scientifique			x		Personnel SIEPVV
Activités sportives :					
équitation				x ¹	Centre de Pouzay
jeux collectifs		x	x	x	Personnel SIEPVV
motricité, parcours		x	x	x	Personnel SIEPVV
natation			x ²	x ³	
Activités de détente					
jeux de société	x	x	x	x	Personnel SIEPVV
lecture libre	x	x	x	x	Personnel SIEPVV
...					

1. à partir de 5 ans (sauf si autorisation baby-poney : à partir de 3 ans)

2. exclusivement non nageurs, à partir du CP sur confirmation

3. nageurs, à partir du CP sur confirmation